



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## mutualité sociale agricole

Question écrite n° 68463

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de versement des prestations du régime des non-salariés agricoles. En effet depuis la suppression du budget annexe de la protection sociale agricole (BAPSA) un fonds de remplacement devait être mis en place pour garantir les versements des prestations dues aux non-salariés agricoles et rééquilibrer le budget déficitaire. Il lui demande quelles dispositions sont envisagées pour apporter une suite favorable à ce problème qui inquiète les intéressés.

### Texte de la réponse

L'établissement de gestion du Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (FFIPSA) a été mis en place par le décret n° 2004-1428 du 23 décembre 2004. Cet établissement public succède au budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) comme instrument de financement du régime de protection sociale des non-salariés agricoles. Au-delà de ce changement, il convient tout d'abord de rappeler qu'il n'existe aucun risque de non-versement des prestations par le régime des non-salariés agricoles. Comme c'est le cas depuis plus de quarante ans pour les régimes agricoles, et comme c'est le cas pour l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale, les engagements pris seront tenus par la collectivité nationale. Il est cependant exact que des difficultés portant sur l'équilibre comptable de ce régime sont apparues en 2004 et 2005. Le Gouvernement est pleinement conscient du fait que, si un déficit peut être accepté sur une ou deux années, il est nécessaire de trouver rapidement des solutions permettant de retrouver un équilibre pérenne. Ces solutions doivent tenir compte du fait que, compte tenu de la situation démographique du régime, plus de 80 % de ces recettes proviennent de la solidarité nationale et de la solidarité interprofessionnelle. Elles doivent donc s'inscrire dans le cadre des grands équilibres des finances publiques. Le Gouvernement étudie donc actuellement les différentes solutions envisageables, dans le cadre de la préparation des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2006.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68463

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2005, page 6345

**Réponse publiée le :** 2 août 2005, page 7555